



Communiqué n° 4
Alençon, le 2 juin 2014

Réduction des dettes financières d'AUGROS CP : -967K€

En date du 9 mai 2014, le tribunal de Commerce de Nanterre a accepté la modification du plan de remboursement proposé par AUGROS qui prévoit :

- Un remboursement pour solde de tout compte de 30% de la créance restant dû pour les créanciers ayant accepté
- La poursuite du plan pour les créanciers ayant expressément refusé cet accord.

Synthèse de l'abandon de créance de Mai 2014

(K€)	Total
Dettes au 31 12 2013	3 633
Réponses favorables	1 382
Décaissement anticipé	415
Abandon	967
Nouvelle Dette	2 251

L'abandon de créance de Mai 2014 va donc se traduire par un décaissement anticipé de 415K€ et un produit exceptionnel d'abandon de créance de 967K€.

Ainsi, après règlement des échéances normales de septembre 2014 du plan, la dette financière totale projetée au 31/12/2014 s'élèvera à 2 626 K€ contre 4 628 K€ au 31/12/2013.

Perspectives :

Nous confirmons nos prévisions de croissance à deux chiffres du Chiffre d'Affaires sur le premier semestre 2014.

De plus, la société vient de finaliser un important contrat pluriannuel avec un des leaders du Marché des produits de Soins, livrable à compter de 2015.

Contacts investisseurs et presse :

Didier BOURGINE
02 33 81 72 00

AUGROS COSMETIC PACKAGING
Parc Activité du Londeau – Rue de l'expansion
CERISE 61000 ALENCON
www.augros.fr